



une démarche prospective à dix ans

FORUM FORUM

Des leviers
d'aménagement
au service
des enjeux
économiques
pour la
Saône-et-Loire

Dossier de presse - 12 juillet 2016



une démarche prospective à dix ans



Forum « Des leviers d'aménagement au service d'enjeux économiques pour la Saône-et-Loire »

Le 12 juillet à 17h00 à la CCI de Saône-et-Loire à Mâcon
Place Gérard Genevès – Salle Guerin

Gilbert Payet, préfet de Saône-et-Loire, Bernard Echalier, président de la CCI de Saône-et-Loire, Marcel Chiffot, président de la délégation Saône-et-Loire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale, et Christian Decerle, président de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, organisent ce jour, 12 juillet, à la CCI à Mâcon, un forum qui restituera les points essentiels d'une démarche engagée conjointement depuis décembre dernier, visant à mieux articuler les enjeux d'aménagement avec les enjeux économiques pour la Saône-et-Loire.

Initiée par un questionnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT) dans son accompagnement des politiques d'aménagement, cette démarche à caractère prospectif, co-pilotée et co-construite avec différents acteurs des territoires (collectivités, entreprises et structures participant à la dynamique économique), vient de s'achever en mettant en évidence des leviers d'aménagement au service d'enjeux économiques pour la Saône-et-Loire.

Dans un contexte de mutations fortes dans de nombreux domaines (crises économiques liées à la mondialisation, prédominance du numérique, évolutions des modes de travail, des modes de consommation et des usages, développement de nouvelles technologies, remodelage des échelles de gouvernance territoriale...), comment concilier les enjeux d'aménagement avec les enjeux économiques, en tenant compte des exigences environnementales pour une croissance économisant l'énergie et les ressources (agricoles, naturelles...) ?

Département à la fois industriel et rural, doté d'un riche patrimoine naturel et culturel, situé sur l'axe très fréquenté Paris-Lyon-Marseille, de quels atouts peut se saisir la Saône-et-Loire pour renforcer son attractivité économique au sein de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté, en tirant parti de la dynamique des grandes métropoles ?

Sur quelles ressources et compétences la Saône-et-Loire peut-elle s'appuyer pour ancrer son activité économique ?

Comment le portage des politiques d'aménagement aux différentes échelles et compétences territoriales peut-elle contribuer à une croissance économique ?

Cette démarche est originale par la réflexion transversale qu'elle a mobilisée au cours de deux ateliers de travail croisant l'appréciation d'une soixantaine d'acteurs autour de la dynamique économique.

Au final, onze enjeux majeurs ont ainsi été mis en évidence, desquels ont été tirés huit leviers d'aménagement opérationnels et trois conditions de réussite pour leur mise en œuvre.

Après la présentation des conclusions de cette démarche, le forum se poursuivra par une table-ronde avec les parties-prenantes, qui ouvrira sur une séquence d'échanges avec la salle.

OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

une démarche prospective à dix ans

Si pour certains domaines entrant pleinement dans le champ d'action du développement durable (comme l'urbanisme, l'eau, la biodiversité, l'habitat, ...), la DDT peut revendiquer des compétences reconnues (seule ou avec d'autres partenaires), elle souhaite développer ses connaissances sur cette assise du trépied du développement durable, l'économie. De plus, les enjeux environnementaux et d'aménagement durable sont souvent perçus en confrontation avec les dynamiques économiques sur les territoires.

Les bénéfices attendus

Pour la DDT 71

Il s'agit de pouvoir se positionner comme acteur de la dynamique économique et contribuer au développement économique des territoires à travers ses compétences propres, planification en premier lieu, mais aussi politiques d'aménagement du territoire au sens large : politiques environnementales, économie agricole, politiques d'habitat, d'énergie-climat, de risques, et diverses formes d'appui au développement des territoires.

- Savoir situer la Saône-et-Loire dans son développement économique, et mieux appréhender les enjeux de développement économique en Saône-et-Loire pour les prochaines années ;
- Se poser les « bonnes questions » suffisamment en amont, et insérer la problématique économique dans les avis de la DDT, décisions, communication, ...
- Établir des liens entre enjeux aménagement durable et enjeux économiques
- Identifier des enjeux de croissance verte en Saône-et-Loire, sur lesquels s'appuyer pour répondre aux objectifs nationaux.

*Disposer
d'une vision
transversale
du
développement
économique

(opportunités,
freins, leviers)*

*Croiser
les enjeux
économiques
et les enjeux
d'aménagement
du territoire*

*Identifier
des enjeux de
croissance verte
en
Saône-et-Loire*

*+ un enjeu de positionnement du territoire
départemental par rapport à la grande région et aux
territoires voisins*

Pour les représentants des acteurs économiques, et des territoires (élus et techniciens)

Il s'agit de contribuer à :

- Appréhender, par une approche transversale, les freins, leviers et opportunités de développement économique territorial
- Faire émerger des choix d'aménagement du territoire favorisant l'économie et l'emploi.



Une réflexion organisée autour de 3 phases distinctes

• Dans le cadre d'une première phase, un diagnostic territorial, synthétique, a été réalisé afin de partager une vision de l'économie départementale. Ce diagnostic a permis de caractériser les dynamiques économiques à l'œuvre dans les différents secteurs d'activité du département, mais aussi, et surtout, d'analyser les systèmes territoriaux et leurs fonctionnements propres.

• Appuyée sur le diagnostic, la seconde phase de travail, plus prospective, a permis d'échanger avec les acteurs du développement économique dans le cadre d'ateliers prospectifs. Deux ateliers ont été réalisés :

→ Un atelier de travail sur l'identification des enjeux majeurs pour le **développement économique** des dix prochaines années.

→ Un atelier sur l'identification des **leviers d'aménagement** permettant de répondre aux enjeux économiques des prochaines années.

ATELIER 1

Quels scénarios de développement économique à l'horizon 2025 ?



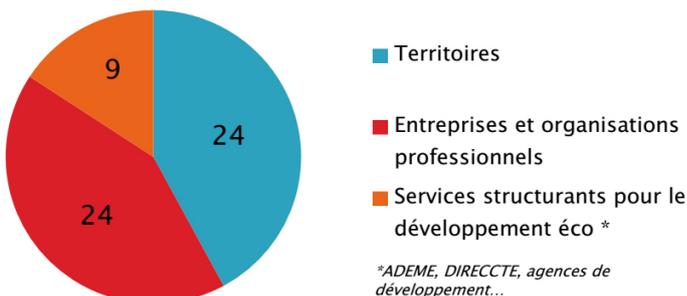
ATELIER 2

Quels leviers dans les politiques d'aménagement permettent d'orienter le développement vers les différents scénarios ?



• Enfin, le forum de restitution organisé ce 12 juillet 2016 avec les acteurs vient partager les conclusions de la démarche dans l'intention d' « aller plus loin » ensemble.

Les deux ateliers ont mobilisé globalement une soixantaine de participations, avec une représentation relativement équilibrée entre les territoires de Saône-et-Loire (Pays, EPCI, Département, Région), la « sphère entreprises », ainsi que les acteurs participant à la dynamique économique (agences de développement économique, de formation, ADEME, BPI, DIRECCTE, autres administrations publiques et parapubliques ...).



Répartition cumulée des participants aux ateliers

PHASE 1

Diagnostic territorial

- Analyse différenciée des systèmes territoriaux et des dynamiques à l'oeuvre
- Synthèse des enjeux de développement économique de l'échelle départementale à l'échelle SCOT

PHASE 2

Prospective territoriale

- Échange autour des perspectives de développement à 10 ans
- Identification des leviers de développement

PHASE 3

Présentation des travaux

- Préparation /animation du forum de restitution

11 ENJEUX ÉCONOMIQUES MAJEURS POUR LES DIX PROCHAINES ANNÉES

une démarche prospective à dix ans

L'étude a permis de mettre en évidence des enjeux majeurs qui conditionneront le développement économique des dix prochaines années. Une vingtaine de sujets ont été pointés dans le cadre de l'atelier participatif avec les acteurs, et leur reformulation / regroupement a permis de dégager 11 enjeux « majeurs ».

■ Certains enjeux, très transversaux, présentent une importance particulière, comme par exemple l'amélioration de la couverture numérique et la mise à niveau des réseaux d'infrastructures, qui conditionnent la compétitivité des entreprises mais également l'attractivité résidentielle des territoires du département.

■ En termes d'économie pré-sentielle, l'amélioration des politiques d'accueil représente un enjeu important, avec en particulier des enjeux forts d'organisation de la mobilité, qui conditionne l'attractivité locale. Le développement de l'économie touristique représente également une opportunité, qui dépend en particulier de la structuration des filières et leur positionnement (visibilité) dans l'offre régionale.

■ Enfin, le développement de l'économie productive soulève des questions importantes, dans un contexte de relative difficulté des activités industrielles, qui restent fortement représentées à l'échelle départementale. Deux questions centrales conditionnent le dynamisme futur des filières productives :

→ La structuration et la montée en puissance des réseaux de compétitivité et d'innovation, en s'appuyant sur des partenariats renforcés avec les structures de formation et de R&D à l'échelle locale.

→ La diversification des activités productives dans une logique de croissance verte (économie circulaire, éco-innovation), et leur valorisation locale pour mieux capter la valeur ajoutée des productions (développement des synergies locales et des filières courtes).

LES 11 ENJEUX

ENJEUX TRANSVERSAUX

- Amélioration de la couverture numérique (fibre optique, téléphonie mobile)
- Amélioration des infrastructures et positionnement sur l'accueil logistique
- Accompagnement «sur mesure» des entreprises, structuration des réseaux de compétitivité et d'innovation

ÉCONOMIE TOURISTIQUE & RÉSIDENNELLE

- Structuration d'une politique d'accueil lisible et adaptée aux territoires, et soutien de l'attractivité des milieux ruraux (emploi, services, habitat)
- Organisation et promotion d'une offre de mobilité compétitive (grands axes de transports en commun, mobilité rurale)
- Structuration des produits touristiques sur les filières clés et positionnement régional

ÉCONOMIE PRODUCTIVE & CROISSANCE VERTE

- Développement de l'économie circulaire et de l'économie collaborative
- Relocalisation de la valeur ajoutée agricole (reconnaissance, diversification, transformation et commercialisation) et préservation du potentiel productif
- Structuration de la filière bois
- Renforcement de l'intégration énergétique des territoires (énergies renouvelables, efficacité énergétique)
- Développement de l'économie de la rénovation et du renouvellement urbain

3 AXES STRATÉGIQUES D'AMÉNAGEMENT DÉCLINÉS EN 8 LEVIERS OPÉRATIONNELS

une démarche prospective à dix ans

Les politiques d'aménagement pourront influencer le développement économique des dix prochaines années, en offrant des conditions favorables à la création de richesses et d'attractivité. Trois grands axes d'aménagement opérationnels ont été identifiés comme stratégiques pour faciliter le développement des 10 prochaines années. Ces trois grands axes ont été déclinés en 8 leviers d'aménagement illustrés par des pistes d'action concrètes.

AXE 1

L'aménagement qualitatif des réseaux et des infrastructures

- Améliorer l'aménagement numérique du territoire
- Aménager / moderniser les grandes infrastructures et les espaces d'activité

AXE 2

L'amélioration des politiques d'accueil et d'animation locale, avec une vision transversale

- Clarifier les politiques d'accueil transversales
- Développer les outils de mise en réseau des entreprises et de mutualisation
 - Mettre en oeuvre une politique ambitieuse de rénovation et de renouvellement d'activité

AXE 3

La valorisation des ressources et des patrimoines, dans une logique de croissance verte

- Renforcer l'intégration énergétique des territoires
- Favoriser la protection et la valorisation des ressources agricoles et forestières
 - Organiser l'aménagement touristique du territoire

3 AXES STRATÉGIQUES D'AMÉNAGEMENT DÉCLINÉS EN 8 LEVIERS OPÉRATIONNELS

une démarche prospective à dix ans

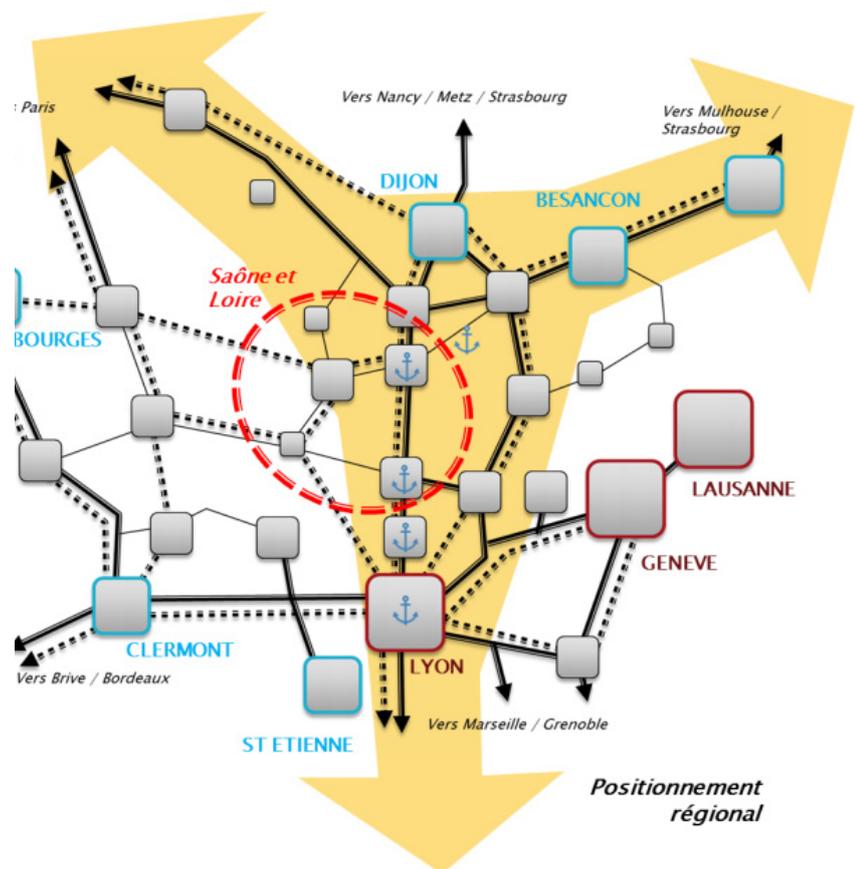
Axe 1 : L'aménagement qualitatif des réseaux et des infrastructures

L'aménagement des réseaux et des infrastructures conditionne de manière forte l'attractivité du territoire, que ce soit pour l'accueil de populations, d'activités économiques ou de touristes.

Le département est confronté à des enjeux d'aménagement numérique particulièrement importants, avec un niveau de desserte des territoires limité, que ce soit pour l'accès à Internet ou à la téléphonie. L'insuffisance du niveau de desserte dans une partie du département représente un réel désavantage concurrentiel, dans un contexte où les besoins des entreprises et des habitants augmentent, du fait d'une généralisation de l'usage des technologies numériques.

La qualité des infrastructures de déplacement physiques qui desservent le territoire représente également un enjeu majeur, qui conditionne l'attractivité locale. Le département est actuellement desservi par des infrastructures de qualité, en particulier dans la vallée de la Saône (axe de l'A6 et de la ligne ferrée Paris Lyon Marseille), et par deux gares TGV stratégiques. L'amélioration de ces infrastructures représente une question à ne pas négliger (optimisation des cadencements sur l'axe PLM, connexions TGV-TER-Autoroutes...). L'amélioration de la desserte des territoires les plus enclavés du département, en particulier dans l'Ouest du département (Autunois, Charolais Brionnais) représente en outre un enjeu important, qui a déjà été travaillé via l'aménagement progressif de la RCEA, mais qui doit faire l'objet de réflexions continues afin de maintenir l'attractivité de cette partie du département (amélioration des connexions à la RCEA, amélioration des lignes TER Dijon - Nevers et Paray - Lyon par exemple).

Enfin, l'aménagement des infrastructures représente également un enjeu majeur pour le transport de marchandises et la logistique. L'amélioration des infrastructures multimodales représente un potentiel important à plus long terme (électrification de la VFCEA, développement des ports en particulier).



Exemples :

→ Élaboration d'un programme priorisé de modernisation et de développement des 98 Zones d'Activités Économiques prioritaires du SDDAN

→ Définition d'un programme hiérarchisé de développement des Zones d'Activités Économiques des territoires de SCOT

3 AXES STRATÉGIQUES D'AMÉNAGEMENT DÉCLINÉS EN 8 LEVIERS OPÉRATIONNELS

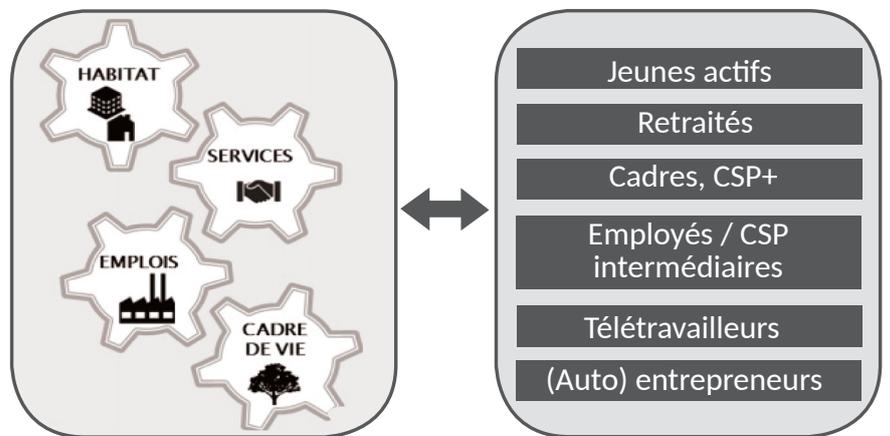
une démarche prospective à dix ans

Axe 2 : L'amélioration des politiques d'accueil et d'animation locale, avec une vision transversale

L'aménagement des réseaux et des infrastructures conditionne de manière forte l'attractivité du territoire, que ce soit pour l'accueil de populations, d'activités économiques ou de touristes.

L'accueil d'habitants et d'entreprises dans les territoires dépendra, en particulier, de la capacité de ces derniers à offrir de manière visible et cohérente :

- Une offre d'activités diversifiées, que ce soit au sein d'entreprises existantes, dans le cadre de programmes de transmissions d'activités (en particulier pour les TPE et les PME) ou dans le cadre de programmes d'accueil (artisanat, auto-entrepreneurs, télétravailleurs) ;
- Une offre de services innovante et répondant aux besoins des populations et entreprises ciblées : services aux personnes (santé, enfance et petite enfance, culture,...), services aux entreprises (coworking, espaces mutualisés, formation,...) ;
- Une offre résidentielle de qualité (habitat), adaptée à la diversité des besoins des habitants, et associée à des outils de mobilité compétitifs (transports en commun, déplacements doux, covoiturage...) ;
- Un cadre de vie attractif et représentatif de l'identité locale (paysages, patrimoines, culture locale).



Structurer la politique d'accueil en fonction des populations cibles

Exemples :

→ Développement d'un observatoire sur le marché de l'habitat et des formes urbaines

→ Développement d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sur les centralités et les pôles gares

→ Mise en place d'outils de protection et de gestion des paysages (type «plans paysages»)

Ces paramètres de l'attractivité locale renvoient de manière étroite à la question de l'aménagement des territoires et à la question de la revitalisation des villes et bourgs, qui constituent à la fois des pôles de vie locale (emploi, habitat, services) et des nœuds stratégiques pour organiser la mobilité.

Le développement des politiques d'accueil et d'accompagnement des habitants / entreprises soulève la question de l'animation locale associée aux projets d'aménagement, pour communiquer sur les atouts des territoires et mieux identifier les besoins des populations et entreprises cibles.

3 AXES STRATÉGIQUES D'AMÉNAGEMENT DÉCLINÉS EN 8 LEVIERS OPÉRATIONNELS

une démarche prospective à dix ans

Axe 3 : La valorisation des ressources et des patrimoines, dans une logique de croissance verte

Le département recèle de nombreuses ressources locales, que ce soit des ressources productives (agricoles, forestières, énergétiques) ou des ressources patrimoniales (sites touristiques, cadre de vie). L'objectif est à la fois :

→ De mieux tirer parti des ressources productives, en précisant les potentiels productifs et en développant les équipements de production d'une part, et la consommation locale d'autre part, dans une logique d'autonomie territoriale.

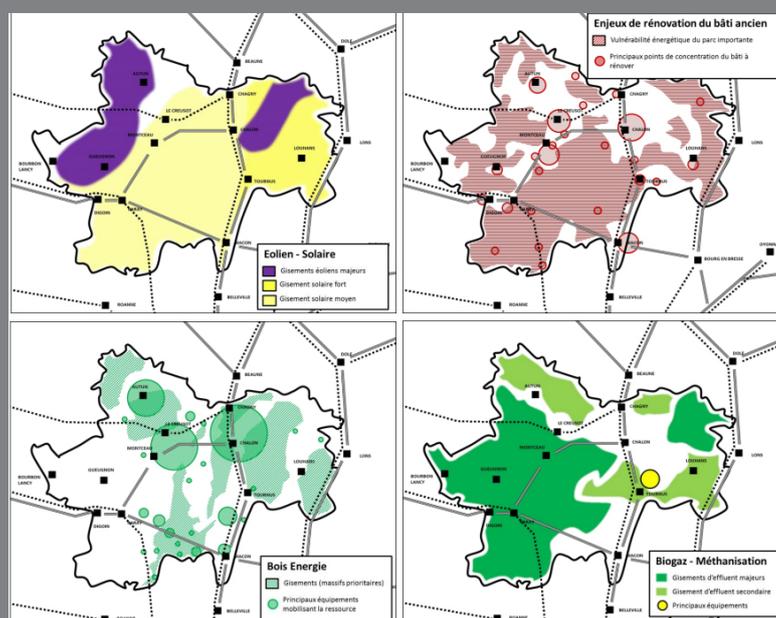
La valorisation des ressources « endogènes » représente une piste de réflexion intéressante pour créer de l'économie locale dans une logique de « croissance verte », via le renforcement des filières courtes et le développement de l'économie circulaire (relocalisation de la valeur ajoutée, réduction des flux de marchandises et de la dépendance économique des territoires par rapport aux échelles nationale et internationale).

Cette valorisation représente également un enjeu majeur de transition énergétique, en augmentant à la fois la performance énergétique des modèles de développement, et en augmentant la valorisation des ressources énergétiques locales (énergie éolienne, solaire, biomasse...).

→ De valoriser les ressources patrimoniales dans le cadre d'une politique d'aménagement touristique volontariste et à faible impact sur le cadre de vie.

L'activité touristique représente un facteur de développement notable sur le territoire, et les politiques d'aménagement peuvent directement influencer l'attractivité du territoire, par la qualité des sites et des infrastructures de déplacement touristique (voies vertes, véloroutes en particulier).

L'aménagement des infrastructures fluviales à vocation touristique (canaux) représente également un enjeu pour améliorer l'attractivité touristique des territoires concernés.



Exemples :

- Élaboration de plans de développement des énergies renouvelables
- Hiérarchisation des espaces agricoles stratégiques et définition des critères de protection pour les documents d'urbanisme
- Identification des besoins et création de laboratoires partagés dans le domaine agroalimentaire
- Mise en place d'espaces dédiés et mutualisés pour la filière bois

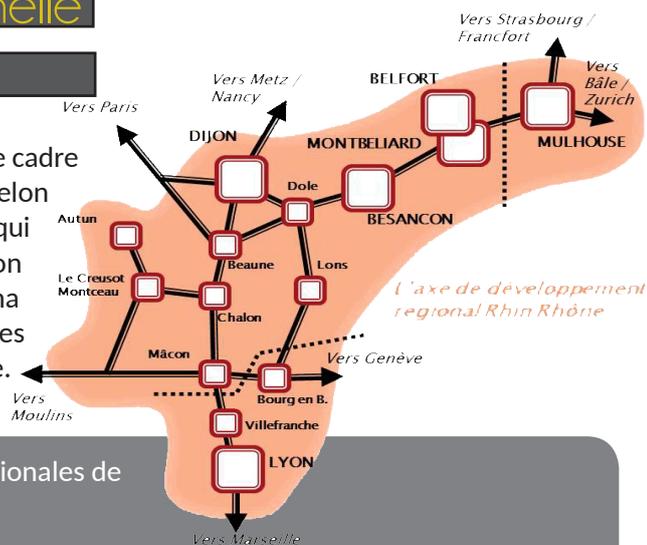
DES ENJEUX D'ORGANISATION ET DE GOUVERNANCE

une démarche prospective à dix ans

L'étude identifie des pistes d'actions précises précédemment présentées, dont la mise en œuvre au cours des 10 prochaines années nécessitera la mobilisation des acteurs locaux, à différentes échelles (territoriale, départementale, régionale). L'organisation des pouvoirs publics et de leurs partenaires du monde économique représente un enjeu pour permettre la mise en œuvre de nombreuses actions.

Enjeu 1 : Positionner les territoires à l'échelle régionale et interrégionale

Une grande partie des actions d'aménagement envisagées dans le cadre de la réflexion nécessitera de travailler en relation étroite avec l'échelon régional, récemment recomposé à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté, qui monte en puissance en termes d'aménagement du territoire (négociation des CPER, gestion des fonds européens, mise en place prévue du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET), et qui dispose de la compétence associée.

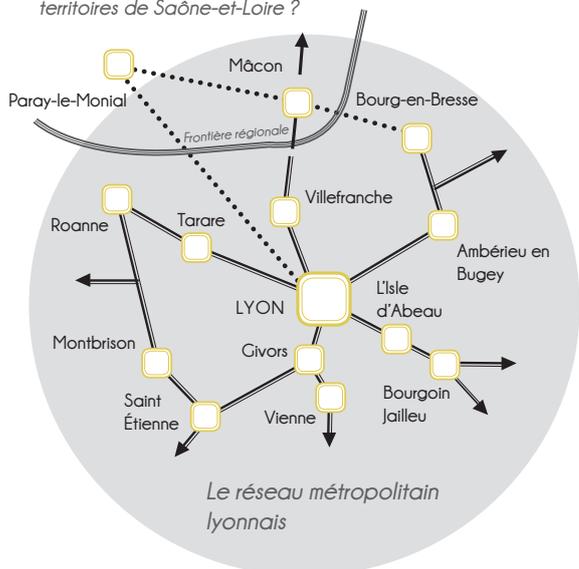


Les territoires gagneront à se positionner dans les dynamiques régionales de mise en réseau, comme par exemple :

- Les dynamiques d'innovation et de compétitivité (avec en premier lieu le réseau Rhin Rhône qui concentre plusieurs pôles de compétitivité et clusters à mobiliser)
- Les dynamiques d'accueil et de développement touristique (marketing territorial, Tour de Bourgogne à Vélo, côte viticole,...)
- Les dynamiques d'innovation territoriale autour de la transition énergétique et de la croissance verte (PNR, territoires TEPOS,...).

L'échelon régional sera particulièrement important pour engager des réflexions et actions d'aménagement qui dépassent les limites du territoire départemental, et notamment qui supposent un dialogue interrégional. En particulier, les territoires du Sud du département (Mâconnais, Charolais Brionnais) sont caractérisés par des enjeux de coopération avec des territoires de la Région Rhône Alpes Auvergne (Beaujolais, Bresse, métropole lyonnaise).

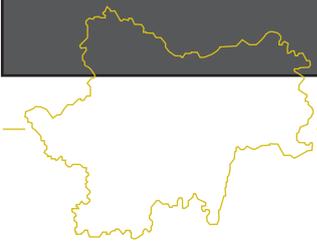
Quel positionnement des territoires de Saône-et-Loire ?



Le renforcement du dialogue avec la métropole lyonnaise représente un enjeu économique majeur pour les 10 prochaines années, afin de mieux tirer parti de la proximité de ce grand ensemble dynamique. Le renforcement des instances de dialogue interrégionales, et le positionnement des territoires du Sud du département dans les instances de coopération de la métropole lyonnaise (réseau de villes, aire métropolitaine) constituent des leviers importants pour faire avancer la coopération interrégionale.

Les sujets à traiter dans le cadre de cette coopération sont nombreux : accueil d'entreprises, implication dans les pôles de compétitivité / technopôles, aménagement des grandes infrastructures (portuaires, ferrées, routières), aménagement touristique et conception de produits associés...

DES ENJEUX D'ORGANISATION ET DE GOUVERNANCE



une démarche prospective à dix ans

Enjeu 2 : L'organisation des coopérations territoriales à l'échelle locale

Les politiques d'aménagement gagneront à être coordonnées à une échelle plus fine, afin de traiter des problématiques plus spécifiques (déplacements, filières, équipements mutualisés,...) propres aux différents territoires.

Des politiques communes à l'échelle de quelques territoires (2 ou 3 territoires avec enjeux communs) pourront être développées et prendre la forme d'Inter-SCOT.

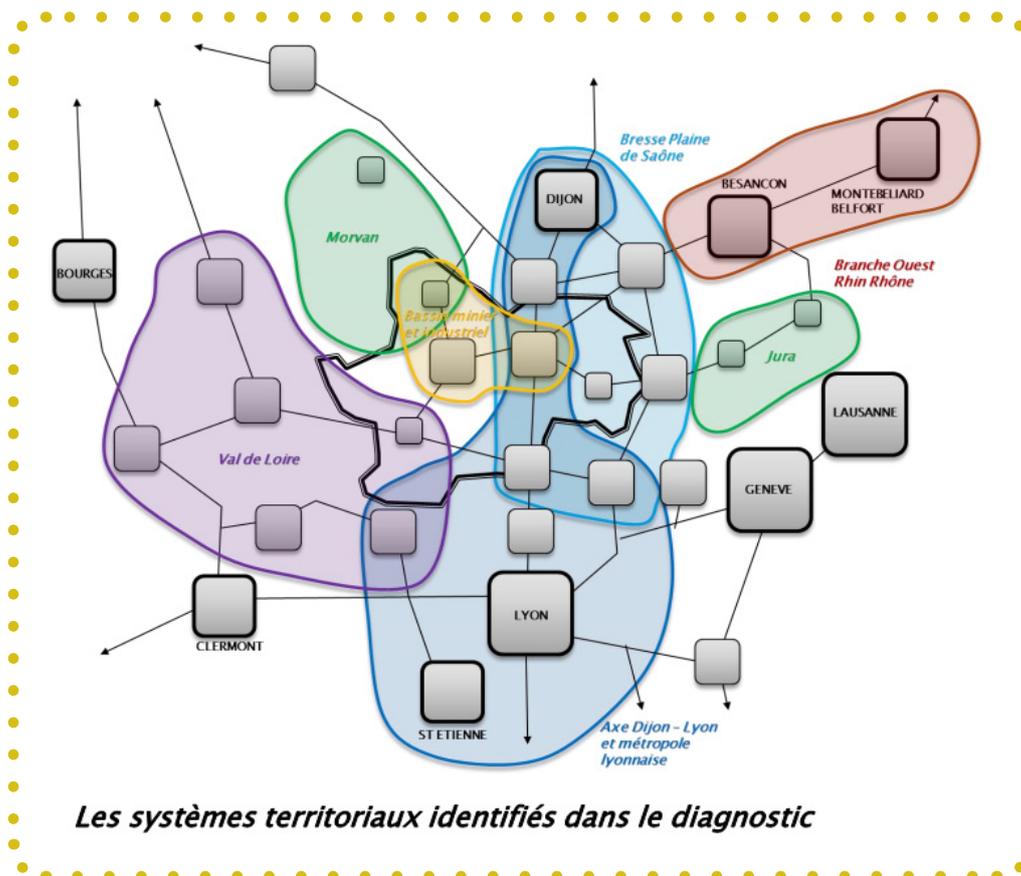
Plusieurs périmètres de coopérations importants peuvent être imaginés, en prenant en compte le fonctionnement des grands systèmes territoriaux :

- Mâconnais - Bourg en Bresse
- Chalonnais - CUCM - Autunois
- Chalonnais - Bresse Louhannaise - Pays Lédonien
- Charolais - Beaujolais Vert
- ...

Les sujets de coopération pourront varier en fonction des enjeux locaux et des motivations des collectivités, mais quelques grands sujets reviendront probablement de manière régulière, comme l'aménagement économique, les mobilités, l'accueil...

Exemples d'actions précitées nécessitant une réflexion à l'échelle locale :

- Définition d'un programme d'aménagement de la RCEA « post - mise à 2x2 voies »
- Développement d'un observatoire sur le marché de l'habitat et des formes urbaines
- Aménagement des axes cyclables vert-bleu-rouge



DES ENJEUX D'ORGANISATION ET DE GOUVERNANCE

une démarche prospective à dix ans

Enjeu 3 : L'outillage et l'ingénierie des territoires

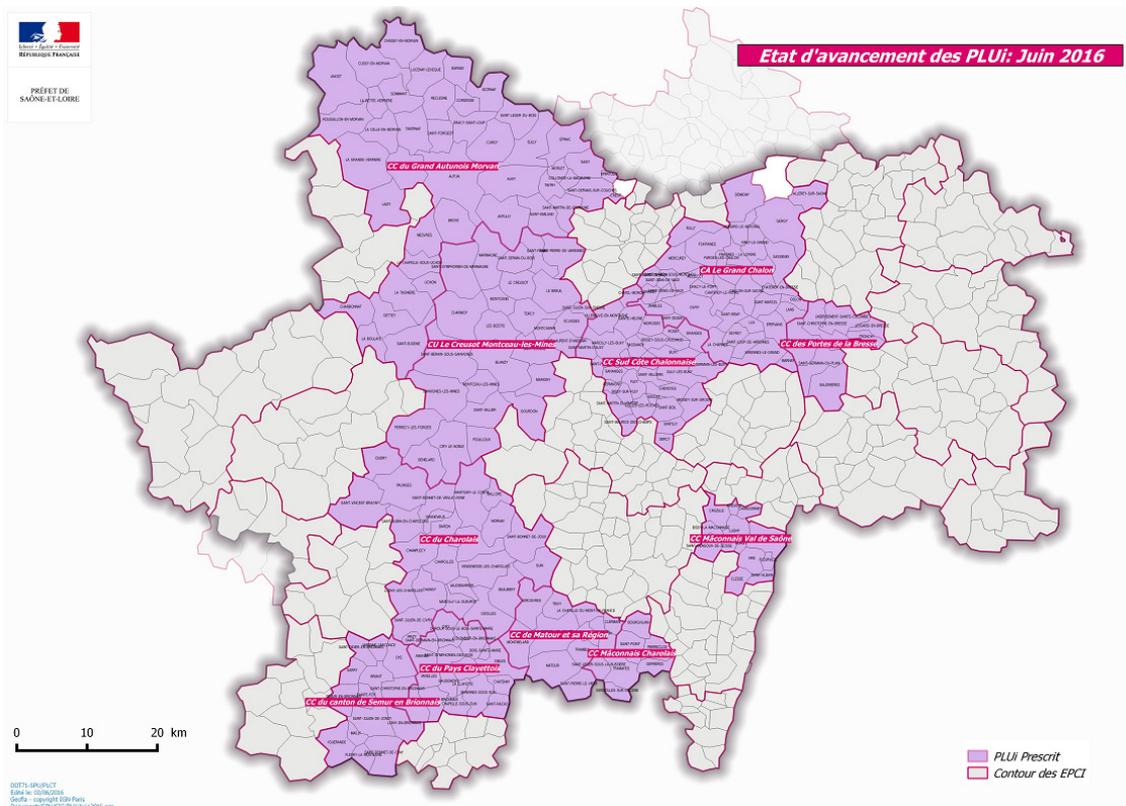
Une grande partie des leviers d'aménagement détaillés nécessitent un portage et une organisation au niveau des territoires pour pouvoir être mises en œuvre.

Plusieurs actions nécessitent un outillage important en termes d'aménagement, notamment les actions liées au renouvellement urbain et à la revitalisation des centres bourgs. On pense, en particulier, au développement des documents d'urbanisme (SCOT, PLU intercommunaux), aux outils de maîtrise foncière (dispositifs d'animation, EPF, Droit de Préemption), aux outils opérationnels (études de programmation, ZAC,...).

L'ingénierie territoriale représente également un paramètre majeur pour gérer les outils de l'urbanisme, et pour assurer l'animation économique dans les territoires.

→ Cette animation est nécessaire en amont des projets d'aménagement pour mieux connaître les besoins des entreprises et des populations, et indispensable pour que les politiques d'aménagement soient réellement appropriées (par exemple dans le cas de la mise en place d'un espace de coworking, d'une plateforme de formation,...).

→ Elle permet, en outre, de mieux relayer les outils et dispositifs existants qui s'adressent aux entreprises (outils des chambres consulaires, de l'ADEME, du Département,...).



Le renforcement en cours des EPCI, dont les périmètres s'élargissent, représente une opportunité importante pour structurer l'ingénierie territoriale, dans un contexte de meilleure mutualisation des moyens.

CONTACTS PRESSE

- Service de la communication interministérielle (SCI)

Tél. 03 85 21 81 59 / 81 58 / 28 58 / 82 33

sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr

xavier.ferrand@saone-et-loire.gouv.fr

annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr

xavier.bavoux@saone-et-loire.gouv.fr

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire

Michel Caradot, Directeur de l'information économique
et de la communication

Tél. 03 85 42 36 31 / 06 84 95 93 92

m.caradot@cci71.fr

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Gaëlle Jouanne - Tél. 03 80 63 10 15

gjouanne@artisanat-bourgogne.fr

- Chambre d'agriculture

Cynthia Brun Gandour - Tél. 03 85 29 55 89

cgandour@sl.chambagri.fr